

**COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Acte publié le  
- 4 AOÛT 2025

\*\*\*\*\*  
DÉCISION N° 021/2025 :      **COMMANDE PUBLIQUE**  
   **Refonte du site internet**  
   **Attribution du marché public de services**

**LE MAIRE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE,**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la consultation lancée le 1<sup>er</sup> avril 2025, selon une procédure adaptée, relative à la refonte du site internet de la commune de Grézieu-la-Varenne, ainsi qu'aux différentes prestations de services associées à réaliser sur une période de 5 ans,

**CONSIDÉRANT** que suite à l'analyse des offres, celle de l'entreprise INOVAGORA est jugée comme économiquement la plus avantageuse,

**DÉCIDE**

**D'ATTRIBUER** le marché public de services relatif à la refonte du site internet de la commune de Grézieu-la-Varenne à l'entreprise INOVAGORA pour un montant total évalué à 17 760,00 € HT sur la durée du marché.

Grézieu-la-Varenne, le 4 août 2025

*Pour extrait conforme,*

**Bernard ROMIER**  
Maire de Grézieu-la-Varenne

